



00089

Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement

**DELIBERATION DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU 19 JUIN 2018**

*Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Travaux de voirie de proximité / Programmation 2019 – saisine du conseil territorial*

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1<sup>er</sup> arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 4 Juin 2018, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur les travaux de voirie de proximité.

Monsieur Jean-Pierre LEDRAPIER, de l'Union Locale CFDT, a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

*«Il nous a été présenté, au cours de la séance du Conseil Territorial du 4 juin, les orientations possibles en matière de travaux de voirie de proximité sur l'arrondissement au titre de la programmation 2019, soit une enveloppe globale d'environ 150.000 euros. L'objectif était que le Conseil Territorial émette un avis, en amont même des études de faisabilité et de la circonscription financière de chaque proposition. Avis visant à éclairer la décision publique sur les priorités en matière de traitement des points identifiés comme problématiques sur l'arrondissement (circulation, déplacements, stationnement, etc.). Si nous saluons cette démarche, il apparaît qu'un certain nombre des travaux présentés comme possibles ou pertinents relèvent de la mise aux normes et/ou de la mise en conformité à la réglementation plutôt que de travaux d'amélioration du quotidien des habitants de l'arrondissement. Dès lors, ne serait-il pas légitime de distinguer le chapitre de la contrainte de celui de la volonté, et que les travaux qui appartiennent au strict registre des obligations soient portés sur un autre budget ? »*

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

**Lyon, le 19 Juin 2018**

**Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement**

**Nathalie PERRIN-GILBERT**